

Rect.

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2011

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 409 Rect.

Cet amendement, mis en distribution sous le n° 409, a été déclaré irrecevable en application de l'article 89 du Règlement.